



locataire de mauvaises foi

Par **benard**, le 12/11/2009 à 11:24

maitre ,
nos locataires arrivé en juillet 2008 , n'ont jamais donné d'assurance ,que des promesses de donner l 'attestation , de plus depuis deux mois plus de loyers , soit 1500 euros de retard avec les charges poubelles .la maison est de 1995 donc récentes , cuisines aménagées en merisier, salle de bain carrelées, douche et baignoire ... Apparemment d'après des voisins et personnes allant dans la maison , celle ci est sacagés et très saledehors il y avait un magnifique parc arborés , ils ont coupé des arbres ... nous avons fait un état des lieux , un contrat de locations , mais pas de cautionnaire , un dépôt de garantie de un mois .Nous avons envoyé deux recommandés de rappel de loyer et demande d'assurances ..Il nous disent par telephone qu'il vont partir sans préavis et en ne payant rien ...**QUE FAIRE ?** ils travaillent tout les deux et ont deux enfants ...nous nous louons une maison et nous payons nos loyers , et pourtant nous n 'avons qu un salaire et 8 enfants ...Repondez nous silvouplait . Devons nous faire appel à une boîte de recouvrement ou un huissier ou les deux ...
mme leveque /benard 5la maison était estimé à 165000 euros avant) ..